

Communiqué de presse du 19 janvier 2021

## Trafic des paiements

# Les bulletins de versement actuels seront retirés du marché le 30 septembre 2022

PostFinance a fixé la date de retrait des bulletins de versement rouges (BV) et oranges (BVR) au 30 septembre 2022. Elle soutient ainsi le passage au numérique de la comptabilité ainsi que les produits associés, à savoir la QR-facture et eBill. PostFinance collabore avec la place financière suisse afin de garantir le bon déroulement du processus de migration.

Depuis plusieurs années, la place financière suisse procède à l'harmonisation et à la transition numérique du trafic suisse des paiements sous la direction de SIX. Pour cela, les procédures de paiement jusque-là diverses des établissements financiers, par exemple, ont été uniformisées sur la base du standard ISO 20022. L'introduction de la QR-facture le 30 juin 2020 en a constitué l'étape suivante. Depuis lors, nous nous trouvons dans une période de transition, durant laquelle il est possible de payer aussi bien avec les BV et les BVR qu'avec la nouvelle QR-facture. À présent, PostFinance a fixé la date de retrait du marché des bulletins de versement rouges et oranges au 30 septembre 2022. Les bulletins de versement actuels de tous les clients des banques suisses seront ainsi définitivement supprimés.

## Mesures à prendre de la part de tous les émetteurs de factures

La migration vers les nouveaux produits nécessite une intervention des émetteurs de factures et des entreprises dotés de solutions matérielles et logicielles. Il est recommandé aux entreprises ne s'étant pas encore penchées sur la question de prendre rapidement contact avec leur banque et leur partenaire logiciel. Ceux-ci apporteront une assistance aux émetteurs de factures et aux entreprises dans les démarches de planification et de migration requises.

## Les destinataires de factures ont le choix

Les destinataires de factures peuvent d'ores et déjà profiter des avantages de la QR-facture et payer leurs factures en ligne. Les établissements financiers ont adapté leurs solutions de mobile banking et d'e-banking afin que les destinataires de factures, particuliers comme entreprises, puissent facilement scanner et régler leurs QR-factures. Les clients peuvent également régler leurs QR-factures dans les offices de poste, au guichet et aux automates destinés au paiement en self-service de leurs factures, ou au moyen d'ordres de paiement adressés à leur banque sous enveloppe.

La solution eBill offre nettement plus que la simple QR-facture puisqu'elle permet d'ores et déjà, en Suisse, un paiement numérique sans rupture: les émetteurs envoient leurs factures directement et en toute sécurité dans l'e-banking ou le mobile banking de leurs clients. Après avoir vérifié toutes les informations en ligne, ceux-ci peuvent alors valider le paiement de la facture en appuyant sur un bouton.

## Développement commun de la QR-facture et de la solution eBill

SIX gère, développe et procède à la transition numérique du trafic des paiements de la place financière suisse et est responsable, sur mandat des banques, du développement de la nouvelle QR-facture et de la solution eBill ainsi que de leur introduction sur le marché. La QR-facture, tout comme eBill, prend en considération les exigences croissantes en termes de compliance et d'automatisation des processus et encourage la transition numérique.

Les destinataires de factures peuvent s'adresser à leur banque pour obtenir de plus amples informations relatives à la QR-facture et à eBill. Les émetteurs de factures et les entreprises dotés de solutions matérielles et logicielles peuvent également contacter leur banque et/ou leur partenaire logiciel.

Informations relatives à la QR-facture disponibles sur [www.einfach-zahlen.ch](http://www.einfach-zahlen.ch)

Informations relatives à eBill disponibles sur [www.ebill.ch](http://www.ebill.ch)

Informations pour les journalistes disponibles sur [www.einfach-zahlen.ch/media](http://www.einfach-zahlen.ch/media)

## Contacts médias

Pour les questions relatives au bulletin de versement (BVR et BV)

Johannes Möri, porte-parole PostFinance, +41 79 354 08 39, [medien@postfinance.ch](mailto:medien@postfinance.ch)

Pour les questions relatives à la QR-facture et à eBill

Julian Chan, Deputy Head Media Relations SIX, +41 58 399 25 08, [pressoffice@six-group.com](mailto:pressoffice@six-group.com)